

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté		
AVIS N°2011-03		
Date validation officielle : 25/07/2011	Objet : Plan régional d'actions en faveur des insectes en Franche-Comté	Vote : Favorable

Les Plans Nationaux d'Actions sont la formulation de la politique de l'Etat en matière de conservation d'espèces menacées, chaque plan étant spécifique à une espèce ou à un groupe d'espèces. A la demande du Ministère chargé de l'environnement, deux Plans ont été rédigés en 2010, le premier concernant les rhopalocères *Maculinea* par l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE France), le second concernant quelques espèces d'odonates menacées (Leucorrhines...) par l'OPIE France et la Société française d'odonatologie. Après validation par le CNPN, ils sont mis en œuvre, depuis le début de l'année 2011, par l'OPIE France et pilotés par les DREAL Auvergne et Nord-Pas-de-Calais. Ces plans nationaux ont vocation à être déclinés dans chaque région française. En Franche-Comté, l'OPIE Franche-Comté a été mandaté par la DREAL pour leur rédaction.

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

Lors de la séance plénière du 7 avril 2011, les membres du CSRPN ont examiné les déclinaisons régionales de ces deux plans nationaux d'actions présentées par Perrine JACQUOT et Frédéric MORA, spécialistes des insectes auprès de l'OPIE et rédacteurs des plans régionaux.

Au vu des débats et considérant que les plans régionaux d'actions "*Maculinea*" et "Odonates" :

- proposent une liste d'espèces complémentaire d'espèces à celles prévues par les plans nationaux et que cette proposition est cohérente avec les listes rouges nationales et régionales
- font le point sur l'état des connaissances des différentes espèces concernées (distribution, dynamique des populations, facteurs de changement) et les actions de gestion, formation et information conduites,
- exposent des diagnostics cohérents des enjeux et proposent, pour les cinq prochaines années, des stratégies adaptées trouvant leur traduction dans la définition de 15 actions pour les odonates et 16 pour les *Maculinea*,
- déclinent de façon satisfaisante l'ensemble des actions figurant dans le plan national,
- s'inscrivent en continuité avec les actions conduites depuis 2000 en Franche-Comté, qui ont très largement fait progresser la connaissance des insectes mais restent encore insuffisantes,
- bénéficient aux rhopalocères, aux odonates et aux milieux qu'ils fréquentent,
- en parallèle des actions de restauration et de gestion des milieux conduites, suscitent des interrogations dont les réponses engagent la recherche scientifique,

le CSRPN demande que soit :

- poursuivie l'approche transversale entre les différents plans promue dans les groupes de travail régionaux consacrés aux PRA et PNA,
- maintenue l'intensité de la prospection sur le territoire régional,
- accentué l'effort de recherche scientifique sur les insectes en relation avec la gestion des milieux naturels et que les actuels acquis puissent faire l'objet de publications.

Faute d'un projet d'avis suffisamment abouti en séance, un vote par courrier électronique est proposé.

Avis du CSRPN N° 2011-03 :

Le CSRPN émet un favorable sur la déclinaison proposée pour la mise en œuvre des plans nationaux d'actions en faveur des *Maculinea* et Odonates en Franche-Comté.

Le Président du CSRPN



Michel CAMPY